n°5

Janvier 2025

ORÉE DE PUISAYE

Magazine

Une municipalité à votre service

CHARNY ORÉE DE PUISAYE

SOMMAIRE

Edito de Madame le Maire 3

Projets 4
Plateau sportif - École RP Sud - Pôle archives

Assainissement 9
Transfert de compétence

Enfance 10
Éducation en évolution, un vrai casse-tête

Urbanisme 12
Quelles démarches pour vos travaux ?

Espaces publics 14
Fleurissement - travaux et formation des agents

Plan Communal de Sauvegarde 17
Gestion de crise face aux risques

France Services 20
De nouveaux services et de nouveaux horaires

Vivre ensemble 22
L'élagage, la responsabilité de tous

Vos déchets 23
Un bon point pour le tri

Libres expressions 24
La parole à l'opposition

Vos mairies déléguées 26
Les horaires d'ouverture

Maison de Santé 27
Les praticiens

Facebook

Panneau Pocket

Site internet : https://www.ccop.fr

Édition : Mairie de Charny Orée de Puisaye
Directeur de publication : Elodie Ménard
Coordination : Nathalie Jard
Rédaction - conception : Jacqueline Lefebvre
Impression : imprimerie Mercier

N° ISSN : 2557-7492

Edito de Madame le Maire

Cette nouvelle édition du magazine communal est pour moi l'occasion de vous souhaiter, à tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

Pour échanger et partager un moment privilégié avec vous, je me rendrai dans chaque village lors des cérémonies des vœux, comme les années précédentes, accompagnée d'adjoints et de maires délégués.

La gestion d'une commune ne se limite pas à traiter les dossiers du quotidien. Les élus œuvrent pour que ce territoire reste dynamique. Cela passe par la concrétisation de projets structurants ou d'embellissement.

Les 3 projets déjà évoqués, à plusieurs reprises, sont la réalisation du plateau sportif, la réhabilitation de l'ancienne trésorerie en pôle archives communales et la création d'une école sur le Regroupement Pédagogique Sud.
Comme j'ai pu le faire dans chaque parution de l' « Orée de Puisaye Magazine », vous trouverez ci-dessous l'avancée des 3 projets structurants de la mandature :
-Le plateau sportif : celui-ci est partiellement réceptionné. Nous attendons les beaux jours pour que les sols souples soient réalisés conformément aux attentes des élus et que la structure puisse être pérenne. L'ouverture partielle de cet espace a d'ores et déjà permis son utilisation par un public de tous âges. L'engouement constaté ne peut que confirmer la pertinence de ce projet et nous nous en réjouissons.
-Le pôle archives : la commune va enfin répondre à l'obligation réglementaire à laquelle elle devait se conformer depuis de nombreuses années. Le 26 novembre dernier, les élus ont délibéré pour retenir les différentes entreprises qui interviendront lors des travaux lancés dès ce début d'année, entreprises en majorité icaunaises (12 sur 14). Le rez-de-chaussée est destiné au traitement des différentes archives municipales. Quant au premier étage, celui-ci accueillera des services administratifs de la mairie.
-L'école à Saint Martin sur Ouanne : souhaitée depuis une vingtaine d'années, inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal voté le 2 décembre 2015, ce projet se concrétise enfin. Notre équipe municipale travaille en étroite collaboration avec Julien BOIDOT, architecte, et son équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (paysagiste, bureaux d'études structure, économiste, électricité, fluides, VRD, et cuisiniste), lauréats depuis juillet dernier du concours sur esquisse.
Validés par l'Architecte des Bâtiments de France, les plans de principe de cette école moderne, dimensionnée pour les effectifs actuels, mais évolutive pour le futur, et sobre en énergie, font l'objet d'un travail d'optimisation très poussé, afin de répondre aux besoins des équipes enseignantes, des élèves et de leurs parents, ainsi que du personnel périscolaire de garderie et de restauration. L'aménagement qualitatif et végétalisé du parvis, situé entre la future école et la mairie déléguée de St Martin sur Ouanne, répond aux enjeux de mise en valeur et de sécurisation du cœur de ce village. Enfin, les trois sites scolaires existants font l'objet d'une étude des usages futurs afin d'anticiper leur reconversion et de renforcer nos demandes de subventions pour la nouvelle école, auprès de l'Etat. S'agissant d'un investissement municipal de long terme, je veillerai personnellement à ce que cet ensemble scolaire soit une réussite, en répondant aux enjeux qualitatifs, économiques et écologiques de demain.

Un certain nombre de projets de plus petite ampleur verront le jour en 2025 comme :
La réhabilitation de 4 lavoirs, à savoir ceux de Charny, Chevillon, Malicorne et Saint Martin sur Ouanne.
-Les aires de jeux existantes, sur les communes déléguées de Charny, Grandchamp, Marchais-Beton et Villefranche, seront réaménagées et modernisées. Ces espaces ludiques à destination des plus jeunes seront une source supplémentaire d'attractivité en permettant aux familles de partager des moments de détente et de joie.
-La modernisation et l'extension du système de vidéosurveillance à Charny permettra son utilisation plus performante et répondra aux exigences d'aujourd'hui.
-L'ensemble du réseau d'éclairage public est en cours d'étude par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY). Pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques, en diminuant à la fois la pollution lumineuse et le coût énergétique, il est confirmé que seuls les bourgs des communes déléguées seront éclairés.

Pour rendre le territoire plus attractif, en particulier au nord de la commune, la collectivité a participé aux nombreuses négociations dans le cadre de la vente de terrains au profit de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF). Le but est d'étendre la zone d'activité de la Côte Renard à Villefranche et donc de développer l'activité économique en favorisant l'installation d'entreprises.

Il est important de vous rappeler que les élus municipaux en place travaillent quotidiennement pour l'intérêt général, pour le développement des services publics et dans l'intérêt du territoire de Charny Orée de Puisaye malgré les dissensions que vous pouvez constater, et que je regrette profondément.
Sachez que les élus de la majorité s'investissent pour vous, pour cette commune si particulière et pour que chacun bénéficie d'un cadre de vie de plus en plus agréable.

Je tiens à remercier les commerçants et artisans ainsi que les nombreuses associations qui animent la commune et contribuent largement à la qualité de vie de notre territoire. Vous participez à valoriser Charny Orée de Puisaye en insufflant ce vent de dynamisme.

Je remercie le directeur général des services qui organise et structure la collectivité depuis plusieurs mois ainsi que l'ensemble du personnel communal qui travaille chaque jour pour répondre à vos attentes. Tout comme les élus de vos villages.

Je vous réitère mes meilleurs vœux. Que 2025 vous apporte la santé, le bonheur ainsi que la concrétisation de vos projets !

Élodie MÉNARD

Projets

Plateau sportif

La commune est en première ligne de l'ambition sportive

L'offre en infrastructures sportives figurait au cœur des préoccupations municipales, puisque Charny Orée de Puisaye ne disposait que d'un gymnase , d'un dojo trop exigu, ainsi que d'un stade de football et de courts de tennis.
Le manque d'équipements sportifs sur le territoire de la commune portait préjudice aux publics scolaires notamment aux élèves du collège qui ne disposaient, par exemple, d'aucune piste sécurisée pour pratiquer les disciplines d'athlétisme.
Cette rareté des espaces sportifs limitait considérablement le développement des activités de loisirs sur le bassin de vie charnycois, malgré un tissu associatif très dynamique.
Pour répondre aux besoins des 270 collégiens, des 327 écoliers scolarisés et des 16 sections sportives associatives présentes sur le territoire, il convenait d'aménager un plateau sportif adapté à tous les publics aux abords immédiats des établissements scolaires

Enfin, l'aménagement d'un lieu favorisant l'activité physique pour tous, le lien social entre jeunes, et les rencontres intergénérationnelles s'avérait indispensable sur ce territoire très étendu et rural.
Les concertations avec les différents acteurs locaux, sportifs, associatifs et institutionnels ont permis d'aboutir à un programme d'équipement sportif et de loisirs, accessible à tous et répondant aux besoins de toutes les catégories de populations (scolaires, jeunes, séniors, sportifs affiliés à une fédération ou non, ou personnes cherchant à se maintenir en forme).

Début des travaux

Des équipements multidisciplinaires

Le plateau sportif se veut multidisciplinaire, accessible à tous, ouvert, moderne et écologiquement vertueux. Il est équipé d'une piste d'athlétisme de 4 couloirs de 200 mètres, comprenant une ligne droite de 80 mètres, d'une zone de saut multi bonds ; d'un terrain de Handball mutualisé Futsal de 40 m de long pour 20 m de large ; d'un Pumptrack modulaire, d'un terrain de Basket 3x3 et d'un design actif réalisé en peinture au sol, d'une zone de fitness street workout dédiée au développement musculaire ainsi que d'agrès qui sont pour la plupart accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux séniors.

Street workout

Basket 3X3 et Futsal

Pumptrack

Une zone de fraîcheur agrémentée d'un point d'eau, une pergola et des tables de pique-nique installées sous les arbres complète l'attractivité du site.
Enfin, l'éclairage de l'équipement est assuré par des dispositifs leds de dernière génération, programmables et économes en énergie.

Design actif

Agrès multigénérationnel

Zone fraicheur

Ouverture au public

En raison des pluies fréquentes et abondantes en fin d'été 2024, les revêtements souples de la piste d'athlétisme, des terrains de Futsal et Handball n'ont pu être coulés. La peinture du terrain de Basket n'a pu être réalisée dans les délais prévus. Ces travaux sensibles au climat sont reportés aux beaux jours 2025.

En dépit du report de ces travaux qui n'entament en rien la sécurité et devant l'engouement des habitants pour cette infrastructure, la municipalité a décidé l'ouverture au public du plateau sportif le 15 novembre dernier.

Les services techniques municipaux réaliseront en régie la mise en valeur paysagère du site, notamment par la plantation d'une haie arbustive variée et fleurie

Elodie Ménard et sa majorité se réjouissent de la réalisation de ce projet et de l'enthousiasme qu'il suscite auprès de tous.

Article de l'Yonne Républicaine
Edition du 16 novembre 2024.

Puisaye → Actualités

Le plateau sportif désormais accessible

Le nouvel équipement communal, discuté depuis deux ans, a été partiellement livré

Extraits de l'Yonne Républicaine

(Cités avec l'autorisation du journal)

Désormais en accès libre rue du stade, le site sera néanmoins pleinement opérationnel l'année prochaine. Il reste des finitions, en particulier de revêtements et de peintures.

De nouveaux aménagements émergent sur 2600m2, près de courts de tennis existants. Et s'adressent autant aux familles, aux séniors qu'aux associations.

À Charny Orée de Puisaye, le dossier discuté depuis deux ans avait essuyé les critiques de la part des conseillers d'opposition.

Le plateau n'est pas terminé mais tous les équipements sont sécurisés, tout à été contrôlé, signale sur place Elodie Ménard, maire de la commune nouvelle de quatorze villages.

Le maître d'œuvre souligne la décision courageuse de la maire de "ne pas faire ces revêtements cet automne pour être certain de conserver leur qualité et leur pérennité".

"Le pumptrack correspond à un énorme développement des sports de glisse de manière générale" insiste Gabriel Sanglier, d'Osmose Ingénierie, société retenue pour la maîtrise d'œuvre.
Selon le consultant, la trop forte humidité des derniers mois est venue plomber l'un des piliers de tout projet : le calendrier. "On a été meurtri par cet été pluvieux, on a pas réussi à livrer les revêtements souples, par définition très exposés au climat."

Des éléments manquent encore à l'appel. L'anneau d'athlétisme de 200m, à quatre couloirs et à piste d'accélération, ne prendra sa couleur brique qu'en 2025. Pour la surface du terrain de handball et de futsal extérieur, confirmé en mars en conseil municipal, il faudra patienter aussi.
Dans ce projet, Osmose et municipalité doivent jongler à la fois avec des disciplines classées et réglementées(hand, basket, futsal), et des offres d'espace libre comme le fitness ou le saut en longueur.

"Je voulais créer quelque chose pour la population, les sportifs, le collège, tout le monde", martèle Fabienne Javon, adjointe aux sports et aux associations, observant "une belle finalité rue du stade".

Les financeurs

Regroupement Pédagogique Sud

Un équipement scolaire et périscolaire indispensable au sud du territoire

La construction du regroupement pédagogique à Saint Martin sur Ouanne, au sud du territoire communal, en gestation depuis plus de 15 ans, se concrétise en 2025.
Ce troisième regroupement pédagogique permettra, après celui de Villefranche au nord, et celui de Charny au Centre, de regrouper physiquement sur un même site, l'accueil des élèves résidant notamment dans cinq villages délégués du sud la CCOP : Saint Denis sur Ouanne, Malicorne, Perreux, Grandchamp et Saint Martin sur Ouanne.
Cette école vient confirmer une organisation administrative appliquée par l'Education Nationale puisque l'équipe enseignante est déjà dotée d'une direction unique rassemblant les trois écoles (Perreux, Grandchamp et Saint Martin sur Ouanne).
Une étude de reconversion des trois sites scolaires existants est menée parallèlement au chantier de construction de la nouvelle école.

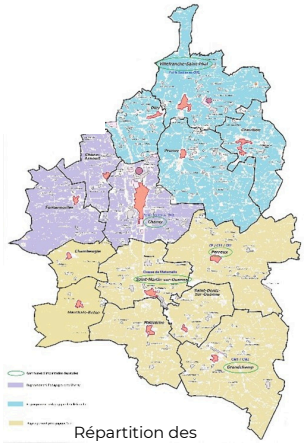

Répartition des regroupements pédagogiques

Le calendrier du projet, l'architecte lauréat

Après une première phase en 2023 de définition du programme fonctionnel du bâtiment et des besoins des utilisateurs, accompagnée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Équipage, le concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a permis en juin 2024, à un jury composé d'élus de la collectivité et de professionnels agréés (architectes, paysagistes, Directeur du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement), de désigner le groupement de maîtrise d'œuvre lauréat, dont Julien Boidot est l'architecte mandataire

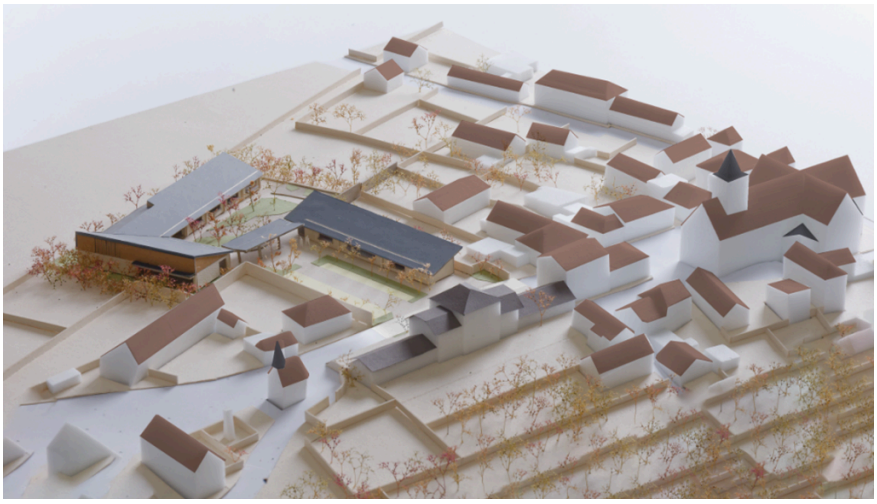

Maquette du projet lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, l'Atelier Julien BOIDOT

La proposition architecturale lauréate du concours est respectueuse des attentes fonctionnelles du bâtiment, de l'emprise foncière et de l'enveloppe budgétaire allouées, et présente une approche environnementale et bioclimatique poussée, dans un objectif de performance thermique et de limitation des coûts d'exploitation futurs

La finalisation des études de maîtrise d'œuvre, le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises au 1er semestre 2025 débouchera sur un démarrage des travaux en fin d'année 2025, pour une durée de 18 mois environ, avec comme objectif, une réception des travaux au mois de mai 2027, et une ouverture de l'équipement à la rentrée scolaire de septembre 2027.

L'un des défis de ce projet situé dans la zone de protection au titre des monuments historiques de l'Église de Saint Martin, était la mise en valeur du parvis situé entre l'école et la mairie déléguée de Saint Martin sur Ouanne.

Défi relevé : M. Jean-François BRIAND, Architecte des Bâtiments de France a validé le 19 novembre 2024, le plan de principe de l'école projetée qui s'intègre et fait lien avec le cœur du village.

L'un des défis de ce projet situé dans la zone de protection au titre des monuments historiques de l'Église de Saint Martin, était la mise en valeur du parvis situé entre l'école et la mairie déléguée de Saint Martin sur Ouanne.

Une école tournée vers l'avenir

Pensée à l'échelle du village, l'école est composée de trois corps de bâtiments de gabarits avoisinants celui de la mairie, construits en rez-de-chaussée, représentant une surface totale d'environ 1 000 m², comprenant :
- un pôle élémentaire de 3 classes ;
- un pôle maternelle constitué d'une classe, d'un dortoir (potentiellement 5ème classe) d'une salle de motricité, et d'une partie administrative ;
- un pôle périscolaire comprenant une garderie, une salle de restauration et un office de service et de réchauffage ;
- des locaux techniques, des sanitaires et des rangements ;
- un préau et un hall bioclimatique.

Au cœur des espaces pédagogiques, la cour de récréation d'une surface atteignant presque 900 m², largement végétalisée et infiltrant les eaux de pluie, est composée d'un grand espace de jeu entouré de deux grands massifs d'arbres, arbustes et vivaces, amenant de l'ombre aux enfants, et pouvant même permettre d'organiser la classe à l'extérieur.

La conception architecturale du projet vise à utiliser l'ensoleillement, à favoriser la ventilation naturelle évitant les dispositifs techniques onéreux et difficiles d'entretien.
De larges débords de toitures protègeront les classes des surchauffes en été, tout en offrant des circulations couvertes le long des bâtiments, l'inertie de la terre cuite réchauffera en hiver et rafraîchira l'été.
Une attention particulière est donnée à la portée pédagogique de la structure, les descentes d'eaux pluviales sensibiliseront les enfants au cheminement de l'eau, la sobriété d'assemblage des matériaux sans couche superflue, révèlera aux enfants la compréhension de sa construction.
Enfin, le hall bioclimatique fera tampon entre les pôles maternelle et élémentaire : préau tempéré en hiver, ouvert en été, visuellement traversant, il permettra depuis la cour d'apercevoir le vaste champ situé au nord, laissant imaginer un jour un potentiel accès sur le site, quel que soit son avenir.

Cette école se veut exemplaire, rationnalisée, économe en énergie, et adaptée aux enjeux de l'école de demain.

Pôle archives

Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en pôle archives municipales

La réhabilitation de l'ancienne trésorerie en pôle archives municipales apporte une réponse aux questions de traitement et de conservation réglementaire des archives de la commune tout en répondant aux enjeux de modernisation, de mutualisation des services et d'optimisation du patrimoine bâti de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye.

Cette opération doit permettre de centraliser le traitement des archives municipales (constituées des 14 fonds clos des communes historiques, des 3 fonds clos des anciennes communautés de communes et du fonds d'archives ouvert pour la commune nouvelle) au sein d'un pôle suffisamment spacieux. Celui-ci adapté au tri, au stockage et à la conservation de ces fonds documentaires. Cette réhabilitation permettra une jouissance des locaux municipaux actuellement sans usage depuis 2 ans tout en le modernisant en un bâtiment énergétiquement et écologiquement vertueux. Cette réorientation d'un bâti existant évite une nouvelle artificialisation des sols.

Enjeux et objectif du projet

La réhabilitation débute par une opération de désamiantage et de suppression des matériaux contenant du plomb.
Le 1er étage de l'immeuble est lui aussi réaménagé pour accueillir des services municipaux dans un cadre adapté au travail de services mutualisés d'une commune nouvelle.

La performance énergétique visée dans ce projet de réhabilitation est le "**label Bâtiment Basse Consommation rénovation tertiaire"**, permettant une diminution des émissions de CO^2 et un gain énergétique global sur la consommation d'énergie finale estimé à 75 %.
Pour atteindre les objectifs du programme régional de financement EFFILOGIS, l'ensemble des matériaux de rénovation sont réalisés à partir de matériaux biosourcés (menuiseries, isolants ...).

Le projet a été validé le 09 juillet 2024 par le conseil municipal.
Le permis de construire déposé le 1er août 2024, a été accordé le 10 octobre 2024.
La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

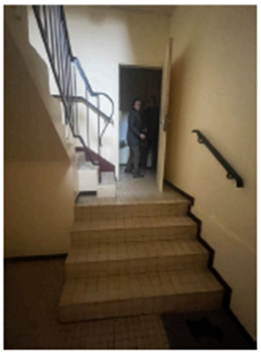

Coût du projet et financement prévisionnels

En réalisant ce projet avant la fin de l'année 2025, la commune réussit à mobiliser une subvention de 250 000 € qui lui a été accordée par l'Etat en 2020 sur un axe d'investissement culturel.
Le coût des travaux sera de l'ordre de 800 000 € hors taxes.
Financements sollicités sur cette opération :
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat : 250 000€
- Le Fonds vert de l'Etat
- Dispositif EFFILOGIS de la Région Bourgogne Franche Comté
- Banque des Territoires
- Certificats d'Economie d'Energie

À ce jour, les subventions obtenues s'établissent à 284 000 €. Effilogis et Fonds Verts sont en cours d'instruction.

PRÉFET DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les financeurs

effilogis BANQUE des TERRITOIRES FRANCE NATION VERTE

Transfert de compétence

La collecte, le traitement des eaux usées et la gestion administrative en Assainissement Collectif et Non Collectif de la commune de Charny Orée de Puisaye sont désormais assurés par la Régie Assainissement Collectif Puisaye Forterre de la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Conformément à la loi NOTRe qui prévoit un transfert de compétences Eau potable et Assainissement aux Communautés de Communes et Communautés d'agglomérations, la Commune de Charny Orée de Puisaye a identifié la Fédération Eaux Puisaye Forterre comme l'un des établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent pour accueillir le transfert de ces compétences.

Par délibération du 09 juillet 2024, le conseil municipal a validé le transfert de compétence "Assainissements collectif" et de la compétence "Assainissement non collectif" à la Fédération Eaux Puisaye Forterre à compter du 1er janvier 2025.

En ce début d'année 2025, une facture de solde de l'assainissement collectif parviendra de la société Bertrand pour les habitants de la commune déléguée de Charny et une facture de solde sera émise par la Commune pour les habitants des autres communes déléguées rattachées à l'assainissement collectif.

Vos interlocuteurs

Vous trouverez un interlocuteur pour toute question relative à la facturation, le contrôle de raccordement de votre logement, la création ou la modification de branchements, les travaux sur le réseau d'eaux usées, le signalement de bouchon ou problème d'écoulement en aval de votre boite de branchement...

Facturation : Fédération Eaux Puisaye Forterre
Services eau assainissement
: 03 86 44 01 42
: regieeau@repf.fr

Travaux : Régie Assainissement Collectif Puisaye Forterre
: 03 86 44 01 42
: assainissement@repf.fr

Intervention : Régie Assainissement Collectif Puisaye Forterre
: 03 86 44 01 42
: assainissement@repf.fr

Contrôle : Régie assainissement Collectif Puisaye Forterre
: 03 86 44 01 42
: assainissement@repf.fr

Bureaux :
115 avenue du général de Gaulle
89130 Toucy
Ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00et de 13h30 à 17h00.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence (problème technique uniquement), contactez le service d'astreinte au 03 86 44 01 42.

Tous les renseignements sont accessibles 24/24h sur le site internet https://www.eaux-puisaye_foryterre.fr/

Grâce aux services en ligne, gérer vos démarches en quelques clics. Connectez-vous sur : www.eaux-puisaye-forterre.fr et créez votre compte.

Assainissement

Education en évolution, un vrai casse-tête

Et si nous devions réinventer l'éducation ?

Nous rencontrons un bouleversement du monde éducatif.
Pour faire face à tous ces changements, la solitude des parents est parfois lourde devant des problèmes importants, reflet d'une société plus permissive dans un climat sociétal tempétueux.
D'une éducation autoritaire à une éducation positive, le souci est désormais de laisser une vraie place à l'enfant, au centre du dispositif.
Cette approche se reflète avec 4 éléments :

- Apprendre en mouvement
- La liberté de choisir
- Pendre soin de ses émotions, en tenant compte de son profil et de son vécu
- Apprendre à faire seul

Les travaux de recherche émergent de toutes parts et permettent d'explorer le monde de l'enfance sous une approche plus douce et plus positive.
En relation permanente avec leur environnement, la sphère familiale, les apprentissages, le monde des amis, les enfants sont confrontés à de multiples situations.

Selon son étymologie, le mot éducation peut prendre plusieurs significations qui pourtant se croisent.

- **Prendre son élan pour partir**

L'éducation est comme un souffle qui propulse l'enfant vers la création de sa propre liberté, liberté qu'il aura choisie grâce aux connaissances reçues lors de son apprentissage.

- **Prendre soin de l'enfant, être attentif à ses émotions**

L'éducation, c'est ce petit truc en plus, que chaque parent tente de donner à son enfant en prenant soin de ce petit être.

**L'enfant , un petit d'homme ou un petit homme,
ne demande qu'à grandir et à s'épanouir au sein de la société.**

La vie secrète de l'enfant, c'est tout à la fois son tonus, son sommeil, sa respiration, ses émotions, sa cognition (connaissances).

Pour développer chaque potentiel, pour faire de ces "petits êtres" des adultes autonomes épanouis, il existe différentes aides :

Le monde merveilleux du jeu, une pointe de rêve, une touche de rire, sous une bienveillance artistique.

- Résoudre les problèmes d'anxiété, permettre la relaxation, développer la créativité...

→ **Écouter de la musique, chanter, jouer, danser, dessiner... La création valorise l'enfant**

- Mouvements pour stimuler les zones du cerveau,
- Apprentissage possible, si je suis bien dans mon corps, je suis bien dans ma tête,
- Équilibrer la posture, l'attention et la concentration...

→ **Boire de l'eau, pratiquer des exercices de respiration**

- Comprendre les blocages de son enfant, faire de ses difficultés une force, changer le négatif en positif...

→ **Transformer le négatif en positif**

- Approche pédagogique innovante, où l'enfant avance à son rythme,
- Impulsion d'un dynamisme pour développer l'entraide entre enfants...

→ **Échanger avec l'enfant et transformer le négatif en positif**

- Résoudre les conflits avec les autres en passant par la relation avec l'animal (cheval)
- Thérapie du lien avec les adultes et avec ses pairs
- Développer la confiance en soi, permettre à l'enfant d'exister, de se construire et de poser ses choix. (soins par l'eau)

→ **Liens avec les animaux domestiques, jeux autour de l'eau**

- Comprendre les réactions et les émotions de son enfant,
- Accompagner pour trouver des outils qui feront de lui un petit être unique.

→ **Réfléchir avec l'enfant de ses originalités et ses comportements inappropriés pour trouver des solutions**

Quelles démarches effectuer pour vos demandes de travaux ?

Urbanisme

Les CERFA

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :
- être précédé du dépôt d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir)
- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable.

À chaque type de projet correspond un formulaire.

Où se procurer les formulaires

- À l'accueil de la mairie
- Au service urbanisme après demande par mail : urbanisme@ccop.fr
- Sur le site service-public https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

**Attention, les CERFA sont régulièrement mis à jour.
Si vous avez déposé un dossier il y a quelques temps,
il ne faut pas réutiliser un ancien formulaire.**

Où déposer ma demande ?

Le CERFA et les pièces sont à déposer en 2 exemplaires

- Lors d'un rendez-vous pris auprès du service urbanisme : mairie de Charny - 60, route de la Mothe.

03 86 63 71 34

- Par mail à l'adresse : urbanisme@ccop.fr

- Par envoi postal ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie de Charny.

Sur le CERFA principal de demande, vous ne pouvez indiquer qu'une seule personne
Si vous souhaitez que votre demande d'autorisation d'urbanisme comporte plusieurs demandeurs, vous devez compléter le CERFA intitulé **"demande de permis et autres autorisations d'urbanisme - Fiche complémentaire/autres demandeurs"**.

**Toute demande doit être accompagnée de pièces
dont la liste est mentionnée sur chaque formulaire.**

Conseils

Les références cadastrales doivent être complètes c'est-à-dire comporter un préfixe, une section (une ou deux lettres) et un numéro.
Le préfixe est le code de la commune déléguée sur laquelle porte votre demande.

Références cadastrales[3] :

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9.

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ___

Préfixes des communes déléguées

CHAMBEUGLE	**070**
CHARNY	**086**
CHÊNE-ARNOULT	**097**
CHEVILLON	**103**
DICY	**138**
FONTENOUILLES	**178**
GRANDCHAMP	**192**
MALICORNE	**241**
MARCHAIS-BETON	**243**
PERREUX	**294**
PRUNOY	**317**
SAINT-DENIS-SUR-OUANNE	**343**
SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE	**358**
VILLEFRANCHE	**454**

Si vous souhaitez recevoir les réponses de l'administration par mail, n'oubliez pas de cocher la case après avoir indiqué votre adresse email. Si l'adresse est indiquée mais que la case n'est pas cochée, l'administration ne pourra pas communiquer avec vous par email.

Adresse électronique :

___ @ ___

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fleurissement de la commune

Loin du tableau que l'on a des villes goudronnées, les villes fleuries offrent un paysage agréable à regarder, ce qui favorise les promenades et l'attractivité des touristes et visiteurs.

Villes et villages fleuris

Végétaliser et fleurir nos villages nichés au cœur de la Puisaye présente de nombreux intérêts, chacun peut en trouver un qui lui correspond.
Un fleurissement bien pensé ne représente pas forcément un coût trop élevé, il peut être raisonné dans l'utilisation des ressources et pensé pour ne pas présenter un entretien insurmontable pour les moyens dont dispose la collectivité.
Investir dans la végétalisation de la commune c'est miser sur son image, sur la santé et le bien-être ; c'est un investissement sur l'évolution du climat.

Des avantages environnementaux :

Les plantes absorbent le CO2 et les particules fines, contribuant ainsi à purifier l'air que nous respirons.
La végétation permet de réduire les îlots de chaleur en offrant de l'ombre et en évitant l'évaporation de l'eau.
En ville, les espaces verts offrent un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales aidant ainsi à préserver la biodiversité.

Des avantages pour la santé et le bien-être :

Des bienfaits physiologiques et psychologiques ont été démontrés de manière éloquente par différentes études qui reposent sur des méthodologies scientifiquement prouvées.
Le contact avec la nature a un effet apaisant et réduit le stress.
Les espaces verts favorisent l'activité physique et les interactions sociales, ce qui est bénéfique pour la santé.
La nature stimule la créativité et la réflexion.

Des avantages économiques et sociaux :

Les villes fleuries et végétalisées sont plus attractives pour les habitants, les entreprises et les touristes.
Les espaces verts sont des lieux de rencontre et d'échanges, favorisant le lien social entre les habitants.

En résumé, les villes fleuries et végétalisées sont :
- Plus saines, elles améliorent la qualité de l'air.
- Plus agréables à vivre, elles offrent des espaces de détente et de loisirs.
- Plus durables, elles contribuent à lutter contre le changement climatique et à préserver la biodiversité.
- Plus attractives, elles améliorent l'image de la ville et favorisent le développement économique.

Fleurissement du rond-point sud de Charny

Charny Orée de Puisaye récompensée par le Label des villes et villages fleuris

Le 17 octobre dernier, la commune de Charny Orée de Puisaye était conviée à la cérémonie de remise de prix des **Villes et Villages Fleuris de l'Yonne** à Auxerrexpo.
Un prix au titre de la première participation a été remis à Élodie MÉNARD maire de Charny Orée de Puisaye qui était accompagnée du maire délégué de Charny, Max DAVEAU.
Cette participation inédite à l'échelle de la commune nouvelle a permis de montrer la richesse naturelle de Charny Orée de Puisaye, appréciée et reconnue par le jury.

Villes et Villages Fleuris de l'Yonne
2024
PRIX DE LA
1RE PARTICIPATION
Charny Orée de Puisaye
Auxerre, le 17 octobre 2024
Isabelle FROMENT-MEURICE
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Yonne
Présidente du Jury départemental
Patrick GENDRAUD
Président du Conseil Départemental de l'Yonne
Villes et Villages Fleuris

Au cours du mois de juin précédent la cérémonie, les membres du jury ont visité plusieurs sites comme le plan d'eau de Charny, le nouvel aménagement de la Maison de santé et France services, le parc de la mairie de Charny, les abords de la chapelle et de l'église de Saint Martin sur Ouanne, le sentier pédagogique de Prunoy…

Un second prix a été attribué à la commune pour l'ensemble du lavoir et du parcours pédagogique de Prunoy.

Deux arbres ont été offerts par le Département : un kaki et un murier à feuilles de platane qui viendront trouver leur place dans un des nombreux espaces du territoire.

Villes et Villages Fleuris de l'Yonne
2024
VILLES ET VILLAGES
DE 2 001 À 5 000 HABITANTS
Charny Orée de Puisaye
pour l'ensemble étang, lavoir et sentier pédagogique
"Le chemin de la biodiversité" à Prunoy
Auxerre, le 17 octobre 2024
Isabelle FROMENT-MEURICE
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Yonne
Présidente du Jury départemental
Patrick GENDRAUD
Président du Conseil Départemental de l'Yonne
Villes et Villages Fleuris

Chaque village possède un patrimoine végétal remarquable, chaque village possède un espace naturel à préserver, c'est une reconnaissance du travail de chacun, agents, élus, associations et habitants, mais surtout une reconnaissance du cadre de vie dans lequel nous vivons.
Continuons d'enrichir et de préserver notre territoire qui le mérite !

Des plantations pour le printemps

En novembre dernier, 14 000 bulbes ont été plantés en une journée, sur Charny, Prunoy Saint Martin sur Ouanne et Villefranche.
La pousse débutera en février pour une floraison sur mars/avril. Composé de différentes variétés de narcisses et de muscari, ce fleurissement possède une durée de vie d'une dizaine d'années, les bulbes choisis étant parmi les plus résistants. Suivant les résultats obtenus au printemps 2025, le procédé sera étendu à l'ensemble des quatorze villages dès l'automne.

Travaux et formation

Travaux d'espaces verts réalisés par les agents des services techniques de la commune

• Fleurissement et mise en valeur du rond-point Nord et du massif du gymnase, à Charny.
• Réfection du sol au pied de la coupe de Marchais-Béton.
• Plantation de l'entrée de Ville à Dicy, réfection de plates-bandes en cours.
• Plantation mécanisée de bulbes courant novembre sur les communes de Charny, Prunoy, Villefranche et Saint Martin sur Ouanne.
• Restauration des passerelles du Foulon à Chêne-Arnoult.
• Restauration urgente du petit pont de bois traversant la Chantereine aux Simons, à Dicy.
• Restauration du logement de la boulangerie de Grandchamp.
• Démoussage de l'ensemble des monuments aux morts.
• Début des plantations des nouveaux parterres de la maison de santé.
• Attente du diagnostic des tilleuls de la place Saint Laurent à Prunoy pour ensuite lancer un projet en concertation avec les habitants et les associations.

Le pont du Foulon à Chêne-Arnoult

La collectivité a fait le choix de former ses agents

Dans une collectivité, l'intérêt d'avoir des agents formés est multiple et essentiel pour assurer la sécurité, l'efficacité et la pérennité des services publics.

Les formations telles que le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) et les habilitations spécifiques visent à garantir que les agents disposent des compétences nécessaires pour manipuler des équipements ou réaliser des tâches présentant des risques (intervention sur la chaussée, électricité...).

Voici quelques raisons clefs qui justifient ces formations :

Prévention des accidents du travail : Les formations permettent de réduire significativement les risques d'accidents liés à l'utilisation d'engins ou à la réalisation de travaux spécifiques.
Protection des personnes et des biens : En maîtrisant les procédures de sécurité, les agents réduisent les risques de dommages matériels ou de blessures pour eux-mêmes et pour autrui.
Optimisation des interventions : Des agents formés sont plus efficaces dans leurs missions, car ils maîtrisent les techniques et les procédures adéquates.
Réduction des temps d'intervention : Une bonne formation permet de gagner en rapidité et en précision dans l'exécution des tâches.
Respect des normes et réglementations : Les formations permettent de se conformer aux exigences légales en matière de sécurité et de santé au travail.
Évitement des sanctions : Le non-respect de ces normes peut entraîner des sanctions pour la collectivité.

Gestion de crise face aux risques

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Actuellement la municipalité élabore son Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence entrainée par un évènement grave survenu sur la commune; il vise à planifier l'organisation de crise en cas d'évènement dommageable(risques naturels, technologiques, socio-politiques, etc.).
Le Plan Communal de Sauvegarde s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Un document réglementaire, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. En cours d'élaboration, ce DICRIM aura pour objectif de sensibiliser la population aux risques auxquels elle est exposée et informer sur les bons réflexes à adopter en cas de crise. Il vous demandera de vous préparer au mieux à une potentielle situation d'urgence.
Ce DICRIM sera accessible sur le site Internet de la commune de Charny Orée de Puisaye mais également disponible en mairie sur demande.
Il vous sera recommandé de le consulter, de le télécharger et de le garder précieusement.
À l'issue de la conception du Plan Communal de Sauvegarde, les habitants seront invités à participer à une réunion publique.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un évènement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.
D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important, des dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.

Le risque résulte de la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

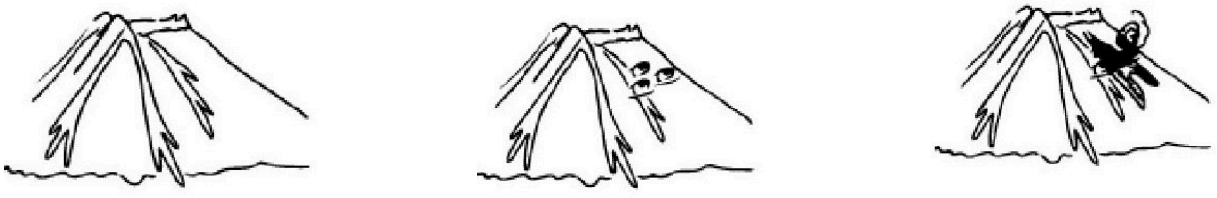

Possibilité de survenance d'un phénomène ou évènement dangereux d'origine naturelle ou technologique susceptible d'entrainer des conséquences importantes sur les enjeux.

Personnes, biens matériels et économiques ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.

Confrontation dans un même lieu géographique d'un aléa avec des enjeux.

inondation et autres risques

Les risques naturels

Inondations

Sur la commune de Charny Orée de Puisaye le risque d'inondation se caractérise par des débordements de cours d'eau, majoritairement l'Ouanne et le Branlin, et quelques secteurs soumis aux ruissellements agricoles.
En effet, plusieurs inondations ont eu lieu sur le territoire communal qui compte 4 arrêtés de "Reconnaissance d'état de catastrophe naturelles inondations". Les crues de 1982 et 2016 ont particulièrement impacté le territoire.

Feu de forêt

Charny Orée de Puisaye est soumis au risque feu de forêt et de moisson. En effet, elle possède plusieurs zones de végétation forestière dont une partie du Bois Etienne.
La commune est également confrontée aux problématiques de feux agricoles notamment durant la saison des moissons.
La friche industrielle autour de l'ancienne voix ferrée peut également représenter un risque.

Mouvement de terrain

L'ensemble du territoire communal est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles par la nature des sols.
La commune doit aussi faire face à des mouvements localisés avec 2 glissements de terrain,
4 éboulements/chutes de blocs et 4 cavités souterraines.
De plus, de nombreux anciens puys de marne sont présents sur l'ensemble de Charny Orée de Puisaye.

Tempête - vents forts - orages

À l'image du territoire national comme départemental, la commune peut être frappée par des évènement météorologiques. Lors d'épisodes de vents violents, la commune est souvent impactée par des chutes d'arbres, de branches sur le réseau routier, impliquant des dommages aux réseaux de distribution électrique.
Le record atteint sur 24h a été mesuré le 28 mai 1973 avec 65,3 mm de pluie.
Les rafales de vent les plus violentes ont été mesurées le 28 février 1985 avec 183,3 km/heure.

Canicule

Le territoire communal est soumis au risque canicule. Ces épisodes tendent à être de plus en plus réguliers et de plus en plus chauds. Le record de chaleur a été mesuré durant la canicule de l'été 2003 avec 41,6 °C (Auxerre le 6 août 2023).

Neige - verglas

Sur la commune un épisode neigeux d'une grande ampleur a fortement impacté le territoire communal en 2006. Le record de froid a été mesuré durant l'hiver 1985 avec -20,2°C (Auxerre le 16 janvier 1985).

Séisme

La commune se situe en zone sismique très faible. Cela constitue l'échelle la plus basse pour ce risque. Par conséquent le risque sismique ne constitue pas un risque majeur.

Les risques technologiques

Transport de matières dangereuses

La commune de Charny Orée de Puisaye est traversée par de nombreuses routes départementales : D943, D120, D950, D145, D57, D198, D16, D445, D208, D18, D119, et D64, ce qui l'expose au risque de transport de matières dangereuses. La D943 est caractérisée par un trafic très important, exacerbant la risque d'accident majeur.

Nucléaire

La commune est exposée au risque nucléaire du fait d'être localisée à 35 km de la centrale nucléaire de Belleville, 38 km de celle de Dampierre et 64 km de celle de Nogent-sur-Seine.

Industriel

De nombreuses installations industrielles sont présentes sur le territoire communal. On y compte une trentaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ainsi que 7 silos de stockage agricole.

Engins de guerre

De même que sur le territoire départemental, la Commune est exposée au risque de découverte d'engins de guerre. Ce risque s'est déjà matérialisé avec la découverte d'un obus dans l'Ouanne, il y a plusieurs années.

Sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque immédiat représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé.
On recense notamment les risques infectieux pouvant entrainer une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale, Covid-19).
Par ailleurs, les crises sanitaires peuvent provoquer à la suite d'une catastrophe d'un autre type naturel, technologique, etc.

Black-out électrique

Le black-out électrique qui se définit par une coupure généralisée de l'approvisionnent en électricité, peut être la conséquence de plusieurs phénomènes :
• Le réseau électrique est touché par un évènement naturel ou technologique
• Un problème technique imprévu
• Une pénurie d'électricité s'étant aggravée
La sensibilisation de la population, des services de la collectivité et des services de secours est une première étape de lutte contre ce risque de black-out électrique à l'échelle communale. Lors d'une période de grand froid, il est essentiel de privilégier la baisse de consommation énergétique.

Rupture d'approvisionnement alimentaire

Le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire pourrait survenir en cas de crise sanitaire, d'une cyber-attaque sur les chaînes logistiques, d'un conflit social, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur... Il se caractérise par un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement existante.

Identité numérique

Désormais, il est possible de faire certifier son identité numérique à France Services.

France Identité

Les démarches dématérialisées font aujourd'hui l'objet d'un usage massif. Dans ce contexte, le besoin d'identification et d'authentification numériques devient quotidien.
France Identité est une application mobile accessible à tous ceux qui possèdent la nouvelle carte d'identité (CNIe - format carte bancaire), et qui a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes pour permettre la création de nouveaux services en ligne.

L'identité numérique remplace t-elle la carte d'identité ?

L'application France Identité permet de créer une version dématérialisée de la carte d'identité et du permis de conduire. Il s'agit d'un dispositif facultatif. La version numérique ne remplace pas la version physique de ces documents.

Comment faire certifier son identité numérique ?

- Créez son identité numérique France Identité.
- Initier une demande de certification de son identité numérique depuis l' application France Identité.
- Confirmer son adresse e-mail, saisir son code personnel, puis effectuer une lecture de sa carte d'identité en NFC. L'application génère alors un QR code.
- Se rendre à France Services avec sa carte d'identité, son smartphone et le QR code associé à la demande.

Votre identité est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de France Services , au moyen d'une comparaison de vos empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

Dans les 48h suivant votre passage à France Services, vous serez notifié du résultat de votre demande de certification par e-mail et dans votre application France Identité.

À quoi ça sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet par exemple :
- D'activer le vote par procuration dématérialisée.
- D'utiliser la signature électronique pour cessation d'entreprise
- D'ouvrir un compte bancaire en ligne ....
- Elle est obligatoire pour gérer et utiliser votre compte de formation (CPF)...

Depuis le 11 juillet 2024, il est désormais possible d'utiliser France Identité pour accéder à un service via FranceConnect+.

Télécharger l'application France Identité sur son smartphone

Pour télécharger et installer l'application, il est nécessaire de posséder un téléphone disposant du système d'exploitation Android 11 minimum et de la technologie NFC, ou un iPhone iOS 16 minimum.
Téléchargement gratuit via Google Play Store pour Android ou App Store pour iPhone.

⚠️

Modification des horaires d'accueil du public à France Services à partir du 06 janvier 2025

Lundi et vendredi : 8h-12h/ 13h30 - 17h30
Mardi, mercredi, jeudi : ouverture continue de 8h à 17h30

France Services
Tel : 03 86 80 54 09
Courriel : france-services@ccop.fr

Les différentes missions de France Services

Les Missions des France services sont réalisées par des agents de la fonction publique territoriale, sous l'égide de l'Etat via les services de la Préfecture de l'Yonne.
À Charny Orée de Puisaye, France Services a été labellisé au 1er janvier 2020, et conformément à la Charte Marianne (Amélioration continue des services publics), les agents sont habilitées à effectuer toutes les démarches citées ci-après.

Les usagers bénéficient d'un accompagnement individuel adapté à leur situation personnelle. Ils sont orientés vers la personne compétente pour traiter leur demande.

Toutes les démarches administratives qui relèvent du service public (Service de l'Etat), sont entièrement gratuites.

Exemple des missions effectuées à France Services :

- Demande de carte grise
- Demande de permis de conduire
- De pré-demande de titres sécurisés (carte d'identité et passeport)
- Aide à la constitution dossier de MDPH
- Aide à la constitution dossier de APA
- Aide à la constitution dossier RETRAITE
- Aide à la déclaration et paiement des impôts sur le revenu / fonciers
- Aide à la demande de carte vitale, de complémentaire santé solidaire...
- Prise de rendez-vous sur plateformes médicales
- Rédaction de courriers administratifs
- Scan de documents
- Impression/photocopie noir et blanc (payant)

Des intervenants et organismes extérieurs tiennent des permanences à France Services pour traiter gratuitement :

- Problèmes de voisinage, baux d'habitation, ruraux et commerciaux, litiges copropriété et en matière prud'hommale, consommation : Conciliateur de Justice
- Aide gestion budget / dépôt de dossier de surendettement : Point conseil budget
- Demande constitution création entreprise : BGE
- Demande aides sociales : Unité territoriale Conseil Départemental Toucy
- Permanence du Défenseur des droits (nouveau)
- Demande de subvention (aides financières) pour des rénovations : ADIL 89 / France Rénov'
- Permanence d'information, d'évaluation et de conseil pour la réduction des risques en lien avec une problématique d'addiction AAF (sous secret médical)
- Et bien d'autres.... Comme l'AIST, MISSION LOCALE, PMI, SPIP, France Victime, COALIA, EPNAK etc.
- Domanys (si besoin).

Un conseiller numérique à votre service depuis janvier 2025

Le conseiller numérique vous aidera à acquérir une meilleure autonomie dans l'usage du numérique.

- Un accueil individuel : afin d'apporter, dans les meilleures conditions, une réponse personnalisée aux demandes et besoins de chacun.
- Un accompagnement sur mesure et tous niveaux : néophyte, débutant ou plus éclairé, bénéficieront d'un apprentissage différent tant dans leur catégorie que dans leur complexité.
- L'aspiration de chacun respectée : l'utilisateur est seul juge des connaissances qu'il a besoin d'acquérir et choisit le domaine d'apprentissage qu'il souhaite aborder.

Exemples d'apprentissages :

- Savoir prendre en main son équipement informatique (ordinateur, smartphone tablette etc. ...)
- Naviguer sur internet
- Gestion de la boîte mail et réponses
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Classement et archivages des documents sur coffre-fort numérique sécurisé
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire du numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

L'élagage, la responsabilité de tous !

50% des coupures électriques sur le réseau aérien sont dues à des défauts d'élagage sur le domaine privé et sous la responsabilité du propriétaire.

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.
- Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).

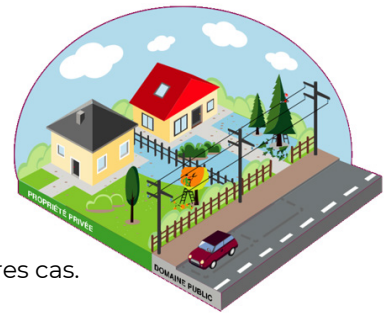

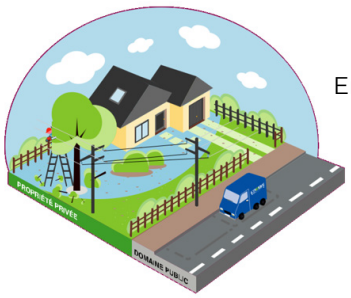

Enedis prend en charge l'élagage dans les autres cas.

Les risques

Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique peut atteindre 30 000 € à la charge du propriétaire et pourrait ne pas être être couvert par les assurances.

Démarches à réaliser

Avant de réaliser l'élagage, il est nécessaire de faire une demande préalable sur le site DT-DICT : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Consignes de sécurité

- Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique. Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique. Veiller à entretenir régulièrement sa végétation.
- À noter : les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à élagage.

Distances réglementaires

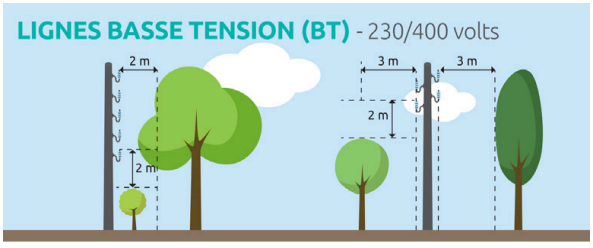

En agglomération Hors agglomération

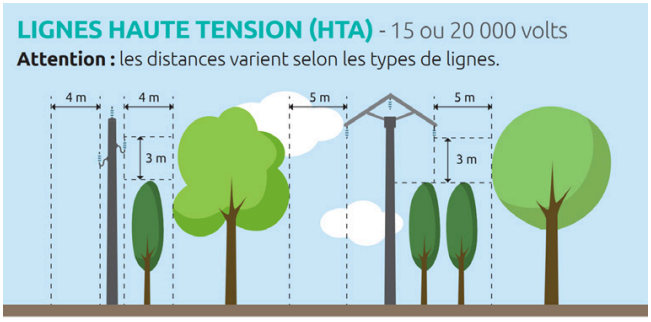

Isolateurs rigides Isolateurs suspendus

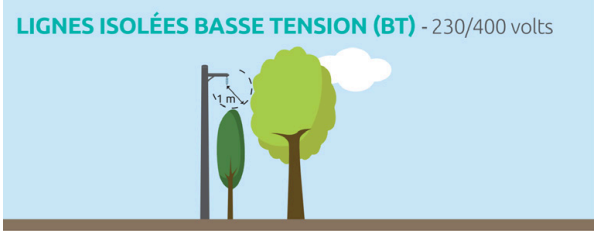

Plus d'informations ?
Rendez-vous sur :
www.enedis.fr/elagage-securite-electricité
ou par téléphone au 09 70 83 19 70.

Un bon point pour le tri

Le tri des déchets progresse en France.

La Bourgogne Franche Comté est la 3ème région qui trie le mieux ses déchets derrière la Bretagne et les Pays de la Loire.
En Bourgogne Franche Comté, nous sommes une des meilleures collectivités !

Ces excellents résultats sont le fruit de l'engagement des habitants en matière de tri mais aussi de la mise en place en 2019 de la collecte des emballages en porte-à-porte en sacs jaunes. Ce changement de dispositif a été un franc succès et a permis, en facilitant le geste de tri de la population, de doubler les quantités d'emballages collectés et donc recyclés.

Le podium du tri en France

Redevance : une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets coûtent de plus en plus cher pour plusieurs raisons :

- Augmentation du coût de la vie et des matières premières (gasoil, matières plastiques...)
- Augmentation de la réglementation en matière de protection de l'environnement entrainant des mises aux normes coûteuses
- Baisse du nombre d'habitants entrainant une répartition du coût du service sur une population totale moins importante alors que le nombre de points de collecte reste identique (même circuit des camions et même nombre d'habitations).
- Augmentation des taxes de l'Etat et baisse des subventions.

Aussi, chaque collectivité fait des choix de collecte et de traitement qui lui sont propres en fonction de son milieu (urbain ou rural) et de sa population (âge, catégorie socioprofessionnelle...).
Mais toutes les collectivités, y compris la Communauté de communes de Puisaye Forterre ont comme principale préoccupation de contenir les coûts en répondant aux contraintes réglementaires, techniques et aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement.
Grâce à une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement, notamment en étant exigeant sur les quantités et la qualité du tri des déchets, **la CCPF n'augmentera pas la redevance en 2025, pour la 5ème année consécutive.**

La Communauté de communes a fait le choix d'un barème de facturation qui varie.
- pour les particuliers : selon le nombre de personnes vivant au foyer
- pour les professionnels : selon la quantité et la nature des déchets présentées à la collecte.

Les tarifs 2025, inchangés

Foyer 1 personne : 195 €
Foyer 2 personnes : 225 €
Foyer 3 personnes : 262 €
Foyer 4 personnes et + : 273 €

Les déchets en chiffres

- **11 camions de collecte**
- **340 500 kms parcourus chaque année**
- **25 000 points de collecte.**
- **123 points d'apport volontaire**
- **22 796 tonnes de déchets collectées (tous confondus)**

Pour tout renseignement, appelez le :
N° Vert 0 800 584 762
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La parole à l’opposition

FARCES ET ATTRAPES
On vous raconte tout et surtout n'importe quoi…
Dernier exemple : le plateau sportif. Au départ ce projet n'a pas suscité un engouement spectaculaire même au sein de la majorité. La rénovation de la piscine était préférée. Nous avions même demandé un référendum populaire (comme promis dans le programme « Dans le dialogue agissons » de madame Ménard)
Le vote favorable a été arraché au Conseil municipal grâce à l'assurance d'un financement de 80% par des subventions. Aujourd'hui on ne peut espérer seulement que la moitié soit 40% et pourtant la construction a été lancée.
On vous explique aussi que le mauvais état des rues, des cimetières, des chemins de nos villages est la conséquence du refus par l’opposition d'engager des agents supplémentaires. FAUX… D'ailleurs la masse salariale a progressé entre 2022 et 2024 de 20% et pourtant la faute est rejetée une fois de plus sur l'opposition.
Une école entièrement neuve à Saint-Martin à plus de 5,5 millions d'euros alors que le nombre d’élèves ne cesse de diminuer et qu’une autre solution moins coûteuse existe.
Une classe a déjà été supprimée. La municipalité pour gonfler les effectifs d’écoliers va même obliger des enfants actuellement scolarisés à Charny à quitter leur école, leurs copains, malgré le refus des parents, pour essayer de justifier la construction. Tout cela sans se soucier des subventions qui vont devenir rares, on continue pourtant à avancer sur ce projet dont le coût va hypothéquer les finances de la commune pendant des décennies.
Santé, seniors, mobilité avec un poste d'adjoint qui y est qui est consacré pour l’apparence. Mais rien n'est fait et pourtant on ne tient pas compte des 42% de la population qui a plus de 60 ans (résultats du dernier recensement que la municipalité conteste toujours)
Des réponses à vos questions ou à celles des élus ? Rarement voire jamais. Ceux qui ont essayé peuvent en témoigner et pourtant « Dans le dialogue agissons »
N'oublions pas qu’il ne reste que 15 mois avant les prochaines élections municipales pour réaliser tout ce qui avait été promis.
Néanmoins, nous vous souhaitons bien sincèrement et malgré tout une excellente année 2025.
Reynald Huck pour le groupe « Fidèles à nos engagements »

Espace dédié à la libre expression du groupe 14 villages, une commune
Texte reçu hors délais

Espace dédié à la libre expression de “D’abord Charny Orée de Puisaye”
Sans retour de leur part.

Mairies déléguées et Agences Postales Communales

Permanences du secrétariat

CHAMBEUGLE : jeudi de 11h15 à 12h30	03 86 63 69 14
CHARNY : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le samedi : de 10h00 à 12h00	03 86 63 71 34
CHÊNE-ARNOULT : lundi de 10h30 à 12h00	03 86 91 81 11
CHEVILLON : jeudi de 14h00 à 15h30	03 86 73 17 35
DICY : lundi de 15h30 à 17h30	03 86 63 75 30
FONTENOUILLES : lundi de 8h30 à 10h15	03 86 63 61 86
GRANDCHAMP : jeudi de 15h30 à 17h30	03 86 45 70 28
MALICORNE : vendredi de 8h30 à 10h30	03 86 91 68 31
MARCHAIS-BETON : jeudi de 9h00 à 11h00	03 86 91 63 98
PERREUX : vendredi de 14h00 à 17h30	03 86 91 62 64
PRUNOY : jeudi de 15h45 à 17h30	03 86 91 87 16
SAINT-DENIS SUR OUANNE : jeudi de 14h15 à 15h15	03 86 91 69 14
SAINT-MARTIN SUR OUANNE : vendredi de 15h30 à 17h30	03 86 91 61 48
VILLEFRANCHE : mardi de 15h00 à 17h30	03 86 63 63 09

Agences postales

CHEVILLON :
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

GRANDCHAMP :
Du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 14h00 à 16h30

SAINT MARTIN SUR OUANNE:
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

VILLEFRANCHE :
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30

Maison de santé

Praticiens

• Médecins

Docteur Clara HOFFMAN
médecin généraliste - 01 64 66 88 88 ou Doctolib

Docteur Karamoko TRAORÉ
médecin spécialisé en gériatrie - 06 52 58 93 76 ou MAÏA

Docteur Suliman YAGHI
Chirurgien viscéral, digestif et bariatrique - 03 86 94 49 13 ou Doctolib

• Dentiste **Maria Salit** - 03 86 73 04 04 ou Doctolib

• Orthophoniste **Françoise Tessier** - 07 69 24 37 34

• Sophrorelaxologue **Séverine Quéau** - 06 88 39 86 97

• Psychologue - Neuropsychologue **Hind Ledroit** - 06 63 57 44 45

• Ostéopathe **Paul Zinko** - 06 23 85 35 76

• Pédicure - podologue **Alexandre Shubert** - 03 86 62 67 38

• Sage-femme **Pauline Frottier** - 06 08 13 25 72

• Kinésithérapeute **Noël Arduin** - 03 86 91 87 44 et 02 38 87 12 13

• Infirmières- infirmiers **Audrey Gauguin et Jimmy Almi**
03 86 56 17 54

Aurélie Moreau Courtois et Anne-Charlotte Hiez
03 86 91 88 30

DIMANCHE 20 AVRIL

10H30

Parc de la mairie de Charny

CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

Pour tous les enfants de Charny Orée de Puisaye jusqu'à 12 ans

en partenariat avec

Comité des FÊTES CHARNY